

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 5 décembre 2024
Convocation du : 28 novembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique BAILLEUL

DE24.163

FINANCES**BUDGET**

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT
 AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
 OPÉRATION COMPTABLE N°315
 « RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE LÉON GAMBETTA »
 MODIFICATION

Autorisation - Approbation


Par délibération DE20.148 du 17 décembre 2020, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la réhabilitation de l'école Léon Gambetta. Elle a ensuite été modifiée par la délibération DE22.035 du 24 mars 2022 puis par les délibérations DE23.048 du 30 mars 2023 et DE24.029 du 25 mars 2024.

L'AP/CP est à nouveau appelée à évoluer en termes financiers suite à l'application des indexations prévues dans le marché public et des avenants liés, et le paiement en 2025 des restants à payer sur les différents marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
		2021	2022
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta	500 000 €	60 000 €	440 000 €

Situation actuelle de l'AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisés en 2021	Réalisés en 2022	Réalisés en 2023	2024
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta	1 539 269,03 €	48 436,92 €	51 162,45 €	47 290,69 €	1 392 378,97 €

Nouvelle AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP				
		Réalisés en 2021	Réalisés en 2022	Réalisés en 2023	2024	2025
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta	1 896 269,03 €	48 436,92 €	51 162,45 €	47 290,69 €	1 392 378,97 €	357 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus

- autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2024 et 2025 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

